



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**88<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 20 - 23 avril 2009**

**FR**

UNIDROIT 2009  
C.D. (88) 7  
Original: anglais  
avril 2009

**Point No. 9 de l'ordre du jour: Programme de travail triennal 2009-2011**

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen du Programme de travail pour la période triennale 2009-2011</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des informations chiffrées concernant les projets en cours et décision quant aux travaux futurs</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2008 – C.D. (87) 12 et C.D. (87) 23; UNIDROIT 2008 – A.G. (63) 10</i>

I.	Introduction	3
II.	Recommandations précédentes du Conseil de Direction et décision de l'Assemblée Générale	4
III.	Programme de travail actuel: activités législatives	5
	A. <i>Principes relatifs aux contrats du commerce international – 3<sup>ème</sup> édition</i>	5
	B. <i>Avant-projet de Protocole spatial</i>	6
	C. <i>Projet de Convention sur les titres intermédiés</i>	6
	D. <i>Loi type sur la location et la location-financement</i>	6
IV.	Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap	7
V.	Promotion, mise en œuvre des instruments adoptés par UNIDROIT (ou basés sur des projets d'UNIDROIT) et coopération juridique	7
	A. <i>Promotion et mise en œuvre</i>	7
	B. <i>Coopération juridique</i>	8
VI.	Activités non législatives	8
	A. <i>Programme de bourses de recherche / Programme de stages</i>	8
	B. <i>Bibliothèque d'UNIDROIT</i>	8
	C. <i>Publications</i>	9
	D. <i>Site Internet et Bibliothèques dépositaires</i>	9
	E. <i>Base de données UNILAW</i>	9
VII.	Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance	10

VIII.	Administration / Services d'appui / Gestion des locaux	10
IX.	Travaux futurs	11
A.	<i>Avant-projet de Protocole portant sur le financement garanti des matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (C.D. (88) 3 c)</i>	13
B.	<i>Proposition de Convention sur la compensation des instruments financiers (C.D. (88) 7 Add. 1)</i>	14
C.	<i>Etude en vue d'une projet législatif international sur la classification (contractuelle) des contreparties (C.D. (88) 7 Add. 2)</i>	14
D.	<i>Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (88) 7 Add. 3)</i>	15
E.	<i>Instrument sur la responsabilité civile en cas de dysfonctionnement des services satellitaires (C.D. (88) 7 Add. 4)</i>	16
F.	<i>Proposition d'élaboration d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels (C.D. (88) 7 Add. 5)</i>	16
G.	<i>Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement (C.D. (88) 7 Add. 6)</i>	17

## I. Introduction

1. L'article 5(3) donne mandat au Conseil de préparer le projet de nouveau Programme de travail pour la période triennale pour adoption par l'Assemblée Générale plus tard dans l'année, en analysant les propositions soumises par des Gouvernements membres, des organisations internationales, l'industrie et les correspondants d'UNIDROIT en vue de formuler des recommandations.

2. En vue d'établir les critères présidant au futur Programme de travail d'UNIDROIT, le Conseil et l'Assemblée Générale ont identifié les lignes directrices suivantes (pour des détails, voir UNIDROIT 2005 C.D. (84) 19; A.G. (59)4):

a) *des avantages potentiels clairement établis* au regard des demandes des Gouvernements, des Organisations internationales, et du secteur privé qu'UNIDROIT entreprenne des travaux;

b) *des arguments convaincants* qu'UNIDROIT est l'Organisation la mieux placée au regard des autres Organisations pour réaliser des travaux sur un projet déterminé;

c) *l'absence de risque de duplication des travaux ou de recoupements malencontreux* avec les travaux entrepris au sein d'autres Organisations ainsi que des mécanismes appropriés en vue d'une coordination entre les Organisations;

d) l'assurance qu'à tout moment au moins un sujet du Programme de travail soit clairement identifié comme destiné à *répondre aux besoins des pays en développement*;

e) des délais réalistes et prévisibles pour l'achèvement des projets;

f) *un financement adéquat* dans le cadre du budget ordinaire ou assuré de façon spécifique par des contributions extra statutaires ou provenant du secteur privé.

3. Le présent document donne des informations concernant le Programme de travail actuel, tel qu'approuvé en partie par l'Assemblée Générale à sa 63<sup>ème</sup> session (Rome, le 11 décembre 2008), ainsi que sur différents sujets dont l'introduction au prochain Programme de travail triennal est proposée (voir, en particulier, UNIDROIT 2009 – C.D.(88) 7 Add. 1 à 6).

4. Un certain nombre d'Etats membres ont demandé ces dernières années au Secrétariat de soumettre des informations détaillées relatives aux coûts des différents projets menés par l'Institut. Le présent document contient des informations chiffrées sur l'allocation proposée des ressources aux différents projets et activités de l'Institut pour l'exercice 2009, sur la base du Programme de travail et du budget approuvés par l'Assemblée Générale à sa 63<sup>ème</sup> session (Rome, 11 décembre 2008). Le Secrétariat entend soumettre à l'Assemblée Générale, à sa 64<sup>ème</sup> session, un rapport indiquant les dépenses réelles à ce moment-là.

5. Le présent document prévoit en outre des estimations provisoires des coûts des futurs projets, y compris, le cas échéant, l'éventuelle nécessité d'un financement supplémentaire ou l'impact sur l'allocation des ressources existantes pour d'autres projets.

## II. Recommandations précédentes du Conseil de Direction et décision de l'Assemblée Générale

6. A sa 87<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction a examiné le Programme de travail triennal de l'Institut sur la base des consultations menées par le Secrétariat auprès de Gouvernements, d'organisations internationales, de l'industrie et des correspondants de l'Institut (voir UNIDROIT 2008 – C.D. (87) 12).

7. Après une discussion approfondie, le Conseil de Direction a fait les recommandations suivantes à l'Assemblée Générale en ce qui concerne le Programme de travail pour la période triennale 2009 - 2011:

- a) *concernant les activités législatives*, il convenait d'accorder priorité
  - i) à la finalisation des Chapitres supplémentaires aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international actuellement en cours d'élaboration;
  - ii) à la finalisation du Protocole spatial à la Convention du Cap;
  - iii) aux travaux sur un instrument en matière de compensation dans les services financiers, sur un Guide législatif contenant des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions de titres sur les marchés émergeant et, si les ressources le permettaient, comprenant des règles facilitant la convergence des systèmes de classification des investisseurs;
- b) *concernant les travaux futurs sur un nouveau Protocole à la Convention du Cap* (sur du matériel d'équipement agricole et, si possible, autre), les décisions finales seront prises sur la base d'une évaluation faite à la suite de recherches plus approfondies et d'une tentative de rédaction de la part du Secrétariat;
- c) *quand aux travaux sur un instrument portant sur la responsabilité civile en cas de dysfonctionnement des services satellitaires*, les décisions définitives seront prises sur la base de consultations plus approfondies menées par un Comité *ad hoc* établi par le Conseil;
- d) *concernant les activités non législatives*, le Conseil a recommandé que, en dehors du statut prioritaire de la Bibliothèque, une priorité élevée soit accordée au Programme de bourses de recherches, à la Revue de droit uniforme et à la base de données UNILAW.

8. Le Conseil a conclu ses recommandations en invitant l'Assemblée Générale à prévoir une certaine marge de discrétion pour permettre au nouveau Secrétaire Général d'évaluer personnellement la situation à la lumière des ressources disponibles et d'affiner le Programme de travail conformément au Plan stratégique (UNIDROIT 2008 – C.D. (87) 23, § 118).

9. Il convient d'indiquer que lorsqu'il a formulé les recommandations indiquées ci-dessus, le Conseil de Direction était parti de l'hypothèse que le projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiaires ("le projet de Convention") aurait été adopté lors de la Conférence diplomatique qui allait se tenir, à l'invitation du Gouvernement suisse, en septembre 2008. Le Conseil de Direction avait par conséquent estimé que les ressources consacrées par le Secrétariat à ce projet, y compris le travail de l'expert financé par des ressources externes, seraient bientôt disponibles pour d'autres projets dans le domaine du droit des marchés financiers.

10. Cependant, bien que la Conférence diplomatique (Genève, 1-12 septembre 2008) ait réalisé des progrès considérables sur le projet de Convention, les travaux n'ont pas été achevés à cette occasion, en grande partie en raison de la complexité du sujet. Une session finale de la Conférence diplomatique aura par conséquent lieu au cours du deuxième semestre 2009 pour finaliser ce projet. La Conférence diplomatique a également demandé qu'un Commentaire officiel de la Convention soit rédigé avec l'assistance du Secrétariat d'UNIDROIT et transmis aux Gouvernements pour commentaires avant la session finale de la Conférence diplomatique.

11. Le Secrétariat s'est senti obligé de porter cet élément inattendu à l'attention de l'Assemblée Générale puisqu'il ne semblait pas prudent de s'engager dans de nouveaux grands projets avant l'achèvement, en particulier, du projet de Convention. Le Secrétariat a par conséquent suggéré à l'Assemblée Générale le rang de priorité suivant en ce qui concerne les projets alors en cours: (i) les travaux liés à la finalisation du projet de Convention sur les titres intermédiés; (ii) la finalisation des Chapitres supplémentaires des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international actuellement en cours d'élaboration et (iii) la finalisation du Protocole spatial à la Convention du Cap. Le Secrétariat a en outre suggéré que, tout en entérinant les autres recommandations faites par le Conseil de Direction à sa 87<sup>ème</sup> session, l'Assemblée Générale envisage de reporter la décision finale sur les autres sujets du Programme de travail à sa 64<sup>ème</sup> session en 2009 (UNIDROIT 2008 – A.G. (63) 4, §10).

12. A la lumière des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale a entériné les recommandations faites par le Conseil de Direction concernant le Programme de travail pour les années 2009 - 2011 et accordé la plus haute priorité "aux travaux portant à la finalisation du projet de Convention sur les titres intermédiés, des nouveaux Chapitres des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et du Protocole spatial à la Convention du Cap". L'Assemblée Générale a en outre décidé "de reconsidérer le Programme de travail triennal lors de sa prochaine session, compte tenu des recommandations que le prochain Conseil de Direction et le Secrétaire Général pourraient alors lui soumettre" (UNIDROIT 2008 – A.G. (63) 10, § 31).

13. Le présent document fournit des informations concernant l'allocation proposée des ressources (a) en premier lieu pour les projets qui figurent déjà au Programme de travail actuel et (b) ensuite, pour les divers projets qui ont été suggérés pour les trois ans à venir, dont certains ont déjà été examinés par le Conseil de Direction à sa 87<sup>ème</sup> session et d'autres ont été soumis par la suite. Des informations plus détaillées sur les propositions de travaux futurs figurent dans les addenda au présent document.

### III. Programme de travail actuel: activités législatives <sup>1</sup>

#### A. *Principes relatifs aux contrats du commerce international – 3<sup>ème</sup> édition*

\*\*\*

14. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 5).

15. Le projet devrait être achevé en 2010. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1. 3.1)	€	93.950
Coûts des réunions	Réunions en 2009 (Ch. 1.5)		45.000
	Services techniques (Ch. 6.5)		4.000
	Missions liées aux sessions de rédaction (Ch. 1.6)		5.000
Consultation / promotion			0
Documentation / traduction <sup>2</sup>			0
<b>Total</b>		€	<b>147.950</b>

<sup>1</sup> Priorité accordée par le Conseil de Direction: élevée \* \* \* – moyenne \* \* – basse \*.  
Les chiffres indiqués dans le présent document correspondent aux allocations budgétaires 2009.

<sup>2</sup> Les prévisions se fondent sur le fait que les documents pour ce projet sont préparés en anglais seulement et envoyés presque toujours par voie électronique seulement.

**B. Avant-projet de Protocole spatial**

\*\*\*

16. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 3 b)).

17. Le projet devrait être achevé pour l'essentiel en 2010 et adopté au deuxième trimestre 2011. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	93.000
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1) <i>Depuis février 2008, 1 fonctionnaire associé est financé par la UK Foundation (€ 4.000/mois)</i>		18.000
Coûts des réunions	CEG: locaux de la FAO (Ch. 1.5)		12.000
	Interprètes (Ch. 6.5)		7.000
Consultation / promotion	Réunions du Comité pilote (Ch. 1.6)		5.000
Documentation / traduction	Fonctionnaire (Ch. 2.1, 3.1)		7.250
<b>Total</b>		€	<b>142.250</b>

**C. Projet de Convention sur les titres intermédiés**

\*\*\*

18. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 4).

19. Le projet devrait être achevé en 2010. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		38.590
	<i>(ce chiffre ne comprend pas le salaire d'un fonctionnaire qui sera en partie financé par des contributions volontaires et en partie inclus dans le budget d'UNIDROIT)</i>		17.200
Coûts des réunions	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		
	Coûts de la session finale de la Conférence diplomatique: pris en charge par le Gouvernement hôte (Suisse)		0
Consultation / promotion	Participation à des réunions/séminaires (Ch. 1.6)		4.000
Documentation/traduction	Fonctionnaires pour traductions (Ch. 2.1, 3.1)		72.500
	Correspondance (Ch. 6.3)		3.000
<b>Total</b>		€	<b>135.290</b>

**D. Loi type sur la location et la location-financement**

\*\*\*

20. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 6).

21. La Loi type a été adoptée en 2008. Le projet de commentaire devrait être prêt au courant du deuxième trimestre 2009. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	47.000
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		12.200
Coûts des réunions	Réunion du Comité de rédaction chargé de l'élaboration du Commentaire officiel Interprètes/Services techniques (Ch. 6.5)		3.000
Consultation / promotion	Ch. 1.6		5.000
Documentation/ traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		13.000
<b>Total</b>		€	<b>82.200</b>

#### IV. Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap \*\*\*

22. Les informations sur les fonctions de Dépositaire du Secrétariat, les progrès faits depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 3 a).

23. Ces fonctions ont un caractère permanent. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	48.960
Coûts des réunions			0
Consultation / promotion			0
Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		6.250
<b>Total</b>		€	<b>55.210</b>

#### V. Promotion, mise en œuvre des instruments adoptés par UNIDROIT (ou basés sur des projets d'UNIDROIT) et coopération juridique \*\*\*

##### A. *Promotion et mise en oeuvre*

24. Les informations sur les activités de promotion du Secrétariat, les actions menées depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 10).

25. Ces activités ont un caractère permanent. Une répartition précise des activités de promotion n'est pas possible. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources pour ses activités de promotion:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	81.000
Coûts des réunions	Interprètes/Services techniques (Ch. 6.5)		2.500
Consultation / promotion	Consultation (1.6)		3.000
Documentation / traduction	Traductions externes (dans des langues autres que l'anglais et le français) (Ch. 10)		5.000
<b>Total</b>		€	<b>91.500</b>

## **B. Coopération juridique**

26. Les informations sur les activités du Secrétariat en matière de coopération juridique, les actions menées depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 11).

27. Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	29.500
Coûts des réunions			0
Consultation / promotion			0
Documentation			0
<b>Total</b>		€	<b>29.500</b>

## **VI. Activités non législatives**

### **A. Programme de bourses de recherche / Programme de stages** \*\*\*

28. Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine, les actions menées depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 11).

29. Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	18.500
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		14.500
Consultation / promotion			0
Autres	Bourses (Ch. 11.0) <i>Un certain nombre de bourses sont financées par des Gouvernements d'Etats membres et par des donations privées</i>		10.000
<b>Total</b>		€	<b>43.000</b>

### **B. Bibliothèque d'UNIDROIT** \*\*\*

30. Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine, les actions menées depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 13).

31. La Bibliothèque constitue une activité permanente de l'Institut. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	4.200
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		191.500
Consultation / promotion			0
Achat de livres et de revues, reliure, logiciel	Ch. 9		123.000
<b>Total</b>		€	<b>318.700</b>

**C. Publications**

\*\*\*

32. Les informations sur les activités du Secrétariat en matière de publications, les actions menées depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 14).

33. Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	72.800
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		55.500
Coûts des réunions			0
Consultation / promotion			0
Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)		12.000
	Impression de publications (Ch. 5)		31.500
<b>Total</b>		€	<b>171.800</b>

**D. Site Internet et Bibliothèques dépositaires**

\*\*\*

34. Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine, les actions menées depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 15).

35. Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	38.500
Coûts des réunions			0
Consultation / promotion			0
Documentation			0
<b>Total</b>		€	<b>38.500</b>

**E. Base de données UNILAW**

\*\*\*

36. Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine, les actions menées depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D (88) 2 et C.D.(88) 16).

37. UNILAW constitue une activité permanente. Pour 2009, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2)	€	90.000
	<i>Le salaire d'une assistante à temps partiel est pris en charge par la Fondation de droit uniforme</i>		
Coûts des réunions			0
Consultation / promotion			0
Documentation	<i>Site Internet: € 4.000 (financé par la Fondation de droit uniforme)</i>		0
<b>Total</b>		€	<b>83.750</b>

## VII. Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance

38. Conformément aux efforts faits par le passé et aux marques d'intérêt reçues, les régions clé où élargir le nombre d'Etats membres de l'Institut continueront d'être, en premier lieu, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et, en second lieu, le Moyen Orient et quelques pays africains. En ce qui concerne l'Amérique latine, les efforts se poursuivront pour réactiver la participation de certains Etats membres.

39. En 2009, le Secrétariat continuera à participer à des réunions des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales suivantes: Conférence de La Haye de droit international privé, Chambre de commerce internationale, Société Financière Internationale, Centre du commerce international (OMC/CNUCED), CNUDCI, UNESCO, Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra atmosphérique. On relèvera particulièrement la coopération tripartite désormais bien établie avec les autres organisations qui formulent des règles de droit privé, à savoir la Conférence de La Haye et la CNUDCI.

40. Le Chapitre relatif à la gouvernance du Programme de travail de l'Institut concerne essentiellement le fonctionnement de l'Assemblée Générale, du Conseil de Direction et de la Commission des Finances, ainsi que des activités du Secrétariat y relatives. Le Secrétariat entend intensifier ses contacts avec tous les organes de direction de l'Institut en vue de stimuler une coordination étroite entre eux et d'encourager la cohérence dans leur décision. Comme première étape dans cette direction, le Secrétariat entend organiser une réunion spéciale de l'Assemblée Générale dans les deux mois qui suivent la 88<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction afin de rendre compte à l'Assemblée Générale des résultats de la session du Conseil, en particulier pour ce qui est des recommandations pour le Programme de travail triennal que l'Assemblée générale devra approuver à sa 64<sup>ème</sup> session plus tard au cours de l'année.

Coûts du personnel	Secrétaire général et fonctionnaires	€	123.000
	Services généraux		26.500
Coûts des réunions	Interprètes / services techniques (Ch. 6.5)		9.000
	Conseil de Direction et Comité Permanent (Ch. 1.1)		55.000
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		9.500
	Commissaire aux comptes (Ch. 1.4)		3.500
	Représentation (Ch. 6.4)		4.650
Documentation / traduction	Correspondance (Ch. 6.3)		4.000
	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		64.750
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		52.500
<b>Total</b>		€	<b>352.400</b>

## VIII. Administration / Services d'appui / Gestion des locaux

41. Après l'évaluation de la situation actuelle et avec un certain retard, un programme a été établi pour le transfert progressif du système de gestion actuelle des documents, de l'archive et des procédures d'enregistrement qui se fait sur une base papier, à un système électronique intégré pour l'enregistrement, le suivi et l'archive de la correspondance et des documents. Cela entraînera l'achat d'un nouveau matériel ainsi que des licences supplémentaires de logiciels avec les ressources existantes.

42. Le Secrétariat entend établir un *plan de développement du personnel* qui envisagerait de rationaliser la structure du personnel et d'introduire des procédures standards de sélection ainsi que des outils modernes de gestion des ressources humaines comme par exemple des plans de travail clair, ou encore un système d'évaluation des performances. Le Secrétariat entend par ailleurs harmoniser les conditions de service parmi le personnel, en éliminant autant que possible les accords contractuels *ad hoc*. Le premier objectif à cet égard est l'intégration complète des fonctionnaires *hors cadre* qui exécutent des fonctions importantes dans la mise en oeuvre du mandat d'UNIDROIT dans l'organigramme de l'Institut et son financement permanent dans le budget ordinaire. Actuellement, les fonctionnaires *hors cadre* sont (a) un Secrétaire général adjoint que le Conseil de Direction, encouragé par la généreuse contribution extraordinaire du Royaume-Uni, a renommé pour le reste de la période statutaire de cinq ans (c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2010) ; et (b) le fonctionnaire chargé des fonctions de Dépositaire en vertu des instruments du Cap déjà adoptés ou futurs.

43. Le Secrétariat souhaite attirer l'attention du Conseil de Direction sur une autre question qui revêt une importance générale. En 2003, les Gouvernements membres et le Conseil avaient convenu que la traduction de tous les documents faite au sein du Secrétariat (particulièrement de l'anglais vers le français) était un prix élevé à payer pour l'indépendance de l'Organisation. La charge a augmenté de façon significative au fil des années proportionnellement avec la production juridique. Les fonctionnaires de langue maternelle française sont par conséquent de plus en plus absorbés par cette tâche. Le Secrétariat a par conséquent entrepris un examen de l'ensemble de la documentation de l'Institut afin d'identifier les documents qui n'exigeraient pas nécessairement une expertise juridique particulière aux fins de la traduction.

Coûts du personnel	Secrétaire général et fonctionnaires (y compris, en partie, le Secrétaire général adjoint chargé de l'administration) (Ch. 2. 1, 3.1) Services généraux (y compris le trésorier, le technicien informatique, les assistants administratifs, employés de bureau) (Ch. 2. 1, 3.1)	€ 132.600 236.000
Coûts des réunions		0
Consultation / promotion	Interprètes/Services techniques (Ch. 6.5) Consultation avec l'OCDE (Ch. 1.5)	5.000 4.500
Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)	5.000
Divers	Coûts de l'entretien (électricité, chauffage, eau, assurances de l'immeuble, matériel de bureau, entretien de l'immeuble, louage d'ouvrage) (Ch. 7) Indemnité intégrative au personnel à la retraite (Ch. 4) Assurance accidents (Ch. 3.2) Rémunération pour collaborateurs occasionnels (Ch. 2.2) Papeterie, téléphone, fax et Internet (Ch. 6.1, 6.2) Divers (Ch. 6.6)	124.000 2.500 8.500 20.000 51.000 6.700
<b>Total</b>		<b>€ 595.800<sup>1</sup></b>
<sup>1</sup> Les dépenses indiquées ci-dessus correspondent aux frais généraux qui sont alloués <i>pro quota</i> aux différents projets et activités.		

## IX. Travaux futurs

44. Comme cela a été indiqué plus haut (voir ci-dessus, §7), le Conseil avait recommandé lors de sa 87<sup>ème</sup> session à l'Assemblée Générale d'inclure dans le Programme de travail pour la période triennale 2009 - 2011 un certain nombre de projets en plus de ceux que l'Assemblée Générale, à sa 63<sup>ème</sup> session, avait décidé d'inclure expressément dans le Programme de travail (voir ci-dessus § 12). Un certain nombre de propositions de travaux futurs résulte des délibérations permanentes au sein du Conseil de Direction, ou ont été soumises depuis au Secrétariat.

45. Les paragraphes suivants indiquent des estimations de coûts pour chacune de ces propositions sur la base d'une évaluation faite par le Secrétariat des travaux qu'elles pourraient impliquer et des ressources qui pourraient être nécessaires au cours de la période triennale, prenant en compte aussi bien les ressources existantes que des ressources supplémentaires. Lorsque l'on suggère d'ajouter un nouveau projet aux tâches actuelles des membres du personnel, une indication est donnée de l'impact relatif de cette nouvelle tâche sur la charge de travail générale des membres du personnel.

46. Il convient de relever que, à ce stade, les estimations données ne peuvent être que provisoires. Il faudrait préparer des estimations plus précises sur la base des études de faisabilité que le Conseil de Direction pourrait demander au Secrétariat de préparer sur les projets dont le Conseil recommanderait de façon ferme l'introduction dans le Programme de travail. Il faut également indiquer que l'évolution des coûts liés aux projets est progressive et il est habituel que les coûts augmentent lorsque l'on s'approche de la phase finale, notamment en raison de la nécessité d'organiser des réunions intergouvernementales une fois achevée les travaux préparatoires internes au Secrétariat. La fréquence de telles réunions n'est pas facile à prévoir avant qu'un projet n'ait effectivement commencé.

47. Les prévisions fournies ci-dessous partent de l'hypothèse de deux années de travaux préparatoires, y compris les travaux au niveau du Comité d'étude, et une année de négociations au niveau intergouvernemental. Il faut cependant noter que la structure triennale du Programme de travail d'UNIDROIT ne permet pas nécessairement de procéder à une estimation précise des coûts pour la totalité du cycle des projets législatifs qui, pour la plupart, durent plus longtemps. Conformément aux allocations budgétaires actuelles, UNIDROIT n'est pas en mesure de couvrir plus de quatre réunions de ce type (avec une durée moyenne de trois jours chacune). Cela signifie que, sous réserve de contributions extrabudgétaires, et vu le stade actuel des projets législatifs de l'Institut en cours (Principes relatifs aux contrats du commerce international, 3<sup>ème</sup> édition; Avant-projet de Protocole spatial; Projet de Convention sur les titres intermédiés), le Secrétariat ne prévoit pas de disposer des ressources suffisantes pour passer au stade de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année d'un projet futur avant 2011. Le financement extrabudgétaire dépend d'un certain nombre d'autres facteurs, y compris par exemple le type de coopération envisagée, le cas échéant, avec d'autres organisations et le niveau d'intérêt qu'un projet particulier peut susciter parmi les parties intéressées, y compris le secteur privé et les donateurs institutionnels.

48. Enfin, le Secrétariat souligne que l'indication des frais généraux, à ce stade, est simplement donnée à titre indicatif et résulte d'une projection systématique du taux appliqué aux frais généraux de l'Institut, et non pas d'une quantification précise pour chaque projet. L'information est néanmoins donnée parce que le Secrétariat entend, à l'avenir, prendre systématiquement en compte les frais généraux dans toute demande de financement externe pour des projets auxquels il ne pourrait faire face avec le budget ordinaire d'UNIDROIT. L'expérience montre que le fait de ne pas évaluer correctement l'ensemble des implications financières des nouveaux projets a provoqué parfois des ralentissements dans la phase finale des projets à cause du manque de ressources, par exemple pour recruter une aide supplémentaire ou pour couvrir des dépenses liées au projet en déplaçant des ressources allouées autrement à l'origine.

**A. Avant-projet de Protocole portant sur le financement garanti des matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (C.D. (88) 3 c))**

49. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 87<sup>ème</sup> session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2009 – C.D.(88) 2 et C.D.(88) 3 a)).

50. Si le Conseil recommandait d'inclure ce projet au Programme de travail, il commencerait en 2010 et devrait passer à la phase intergouvernementale en 2012.

	Budget (en euros)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	Au total
Personnel (30% JA)	Ch. 2.1/3.1	26.000	28.000	30.000	<b>84.000</b>
Consultations (2 missions à Washington, 2 missions à Berlin)	Ch. 1.6	2.550	2.550	0	<b>5.100</b>
2 réunions d'un Comité d'étude (6 experts, , 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	8.300	8.300	0	<b>16.600</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (3 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	10.000	10.000	<b>20.000</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	15.000	15.000	35.000	<b>65.000</b>
	Ch. 5	0	0	10.000	<b>10.000</b>
<b>Total</b>		<b>51.850</b>	<b>71.450</b>	<b>92.600</b>	<b>215.900</b>
+ frais généraux 25%		<b>12.962</b>	<b>17.862</b>	<b>23.150</b>	<b>53.974</b>
<b>Total</b>		<b>64.812</b>	<b>89.312</b>	<b>115.750</b>	<b>269.874</b>

51. L'introduction de ce projet au Programme de travail triennal entraînerait un coût total prévu de € 269.874 sur une période de trois ans. Une partie de ce coût pourrait être absorbée par le budget ordinaire d'UNIDROIT en confiant ce projet à un membre actuel du personnel (M. J. Atwood), en sus de ses fonctions actuelles, avec une réduction consécutive de sa disponibilité pour les autres tâches dans lesquelles il est actuellement impliqué (fonctions de Dépositaire de la Convention du Cap).

**B. Proposition de Convention sur la compensation des instruments financiers (C.D. (88) 7 Add. 1)**

	Budget (en euros)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	Au total
Personnel (30% AZ)	Ch. 2.1/3.1	28.000	29.000	30.000	<b>87.000</b>
Consultations (2 missions à New York, 2 missions à London)	Ch. 1.6	2.550	2.550	0	<b>5.100</b>
2 réunions d'un Comité d'étude (6 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	8.300	8.300	0	<b>16.600</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (3 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	10.000	10.000	<b>20.000</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	15.000	15.000	35.000	<b>65.000</b>
	Ch. 5	0	0	10.000	<b>10.000</b>
<b>Total</b>		<b>53.850</b>	<b>72.450</b>	<b>92.600</b>	<b>218.900</b>
+ frais généraux 25%		<b>13.462</b>	<b>18.112</b>	<b>23.150</b>	<b>54.724</b>
<b>Total</b>		<b>67.312</b>	<b>90.562</b>	<b>115.750</b>	<b>273.624</b>

52. L'introduction de ce projet au Programme de travail triennal entraînerait un coût total prévu de € 273.624 sur une période de trois ans. Une partie de ce coût pourrait être absorbée par le budget ordinaire d'UNIDROIT en confiant ce projet à un membre actuel du personnel (Prof. A. Zanobetti), en sus de ses fonctions actuelles, avec une réduction consécutive de sa disponibilité pour les autres tâches dans lesquelles elle est actuellement impliquée (administration, publications).

**C. Etude en vue d'une projet législatif international sur la classification (contractuelle) des contreparties (C.D. (88) 7 Add. 2)**

	Budget (en euros)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	Au total
Personnel (100% jeune fonctionnaire)	Financement externe	72.000	74.000	76.000	222.000
Consultations (2 missions à New York, 2 missions à Londres)	Ch. 1.6	2.550	2.550	0	<b>5.100</b>
2 réunions d'un Comité d'étude (6 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	8.300	8.300	0	<b>16.600</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>

2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (3 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	10.000	10.000	<b>20.000</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	15.000	15.000	30.000	<b>60.000</b>
	Ch. 5	0	0	8.000	<b>8.000</b>
<b>Total</b>		<b>97.850</b>	<b>117.450</b>	<b>131.600</b>	<b>346.900</b>
+ frais généraux 25%		<b>24.462</b>	<b>29.362</b>	<b>32.900</b>	<b>86.724</b>
<b>Total</b>		<b>122.312</b>	<b>146.812</b>	<b>164.500</b>	<b>433.624</b>

53. L'introduction de ce projet au Programme de travail triennal entraînerait un coût total prévu de € 433.624 sur une période de trois ans. Le coût du personnel impliqué (€ 222.000) devrait être couvert par un jeune fonctionnaire mis à disposition sans coût pour UNIDROIT.

**D. Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (88) 7 Add. 3)**

	Budget (en euros)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	Au total
Personnel (30% FM)	Ch. 2.1/3.1	45.000	47.000	49.000	<b>141.000</b>
Consultations (2 missions à Washington, 2 missions à Berlin)	Ch. 1.6	2.550	2.550	0	<b>5.100</b>
2 réunions d'un Comité d'étude (6 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	8.300	8.300	0	<b>16.600</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (3 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	10.000	10.000	<b>20.000</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	15.000	15.000	35.000	<b>65.000</b>
	Ch. 5	0	0	10.000	<b>10.000</b>
<b>Total</b>		<b>70.850</b>	<b>90.450</b>	<b>111.600</b>	<b>272.900</b>
+ frais généraux 25%		<b>17.712</b>	<b>22.612</b>	<b>27.900</b>	<b>68.224</b>
<b>Total</b>		<b>88.562</b>	<b>113.062</b>	<b>139.500</b>	<b>341.124</b>

54. L'introduction de ce projet au Programme de travail triennal entraînerait un coût total prévu de € 341.124 sur une période de trois ans. Une partie de ce coût pourrait être absorbée par le budget ordinaire d'UNIDROIT en confiant ce projet à un membre actuel du personnel (Mme F. Mestre), en sus de ses fonctions actuelles, avec une réduction consécutive de sa disponibilité pour les autres tâches dans lesquelles elle est actuellement impliquée (coopération juridique, programme de bourses de recherche, traductions).

**E. Instrument sur la responsabilité civile en cas de dysfonctionnement des services satellitaires (C.D. (88) 7 Add. 4)**

	Budget (en euros)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	Au total
Personnel (30% AZ)	Ch. 2.1/3.1	28.000	29.000	30.000	<b>87.000</b>
Consultations (2 missions à Montréal, 2 missions à Bruxelles)	Ch. 1.6	2.550	2.550	0	<b>5.100</b>
2 réunions d'un Comité d'étude (6 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	8.300	8.300	0	<b>16.600</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (3 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	10.000	10.000	<b>20.000</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	15.000	15.000	35.000	<b>65.000</b>
	Ch. 5	0	0	10.000	<b>10.000</b>
<b>Total</b>		<b>53.850</b>	<b>72.450</b>	<b>92.600</b>	<b>218.900</b>
+ frais généraux 25%		<b>13.462</b>	<b>18.112</b>	<b>23.150</b>	<b>54.724</b>
<b>Total</b>		<b>67.312</b>	<b>90.562</b>	<b>115.750</b>	<b>273.624</b>

55. L'introduction de ce projet au Programme de travail triennal entraînerait un coût total prévu de € 273.624 sur une période de trois ans. Une partie de ce coût pourrait être absorbée par le budget ordinaire d'UNIDROIT en confiant ce projet à un membre actuel du personnel (Prof. A. Zanobetti), en sus de ses fonctions actuelles, avec une réduction consécutive de sa disponibilité pour les autres tâches dans lesquelles elle est actuellement impliquée (administration, publications).

**F. Proposition d'élaboration d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels (C.D. (88) 7 Add. 5)**

	Budget (en euros)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	Au total
Personnel (30% MSch)	Ch. 2.1/3.1	42.000	44.000	46.000	<b>132.000</b>

Consultations (4 missions à Paris)	Ch. 1.6	1.860	1.860	0	<b>3.720</b>
2 réunions d'un Comité d'étude (6 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	8.300	8.300	0	<b>16.600</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (3 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	10.000	10.000	<b>20.000</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	15.000	15.000	30.000	<b>60.000</b>
	Ch. 5	0	0	8.000	<b>8.000</b>
<b>Total</b>		<b>67.160</b>	<b>86.760</b>	<b>101.600</b>	<b>255.520</b>
+ frais généraux 25%		<b>16.790</b>	<b>21.690</b>	<b>25.400</b>	<b>63.880</b>
<b>Total</b>		<b>83.950</b>	<b>108.450</b>	<b>127.000</b>	<b>319.400</b>

56. L'introduction de ce projet au Programme de travail triennal entraînerait un coût total prévu de € 319.400 sur une période de trois ans. Une partie de ce coût pourrait être absorbée par le budget ordinaire d'UNIDROIT en confiant ce projet à un membre actuel du personnel (Mme M. Schneider), en sus de ses fonctions actuelles, avec une réduction consécutive de sa disponibilité pour les autres tâches dans lesquelles elle est actuellement impliquée (promotion, traductions).

**G. Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement (C.D. (88) 7 Add. 6)**

	Budget (en euros)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	Au total
Personnel (30% LP)	Ch. 2.1/3.1	42.000	44.000	46.000	<b>132.000</b>
Consultations (2 missions à Washington, 2 missions à Bruxelles)	Ch. 1.6	2.550	2.550	0	<b>5.100</b>
2 réunions d'un Comité d'étude (6 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	8.300	8.300	0	<b>16.600</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (3 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	10.000	10.000	<b>20.000</b>
	Ch. 6.5	0	3.800	3.800	<b>7.600</b>
Documentation/Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	15.000	15.000	35.000	<b>65.000</b>
	Ch. 5	0	0	10.000	<b>10.000</b>

<b>Total</b>		<b>67.850</b>	<b>87.450</b>	<b>108.600</b>	<b>263.900</b>
+ frais généraux 25%		<b>16.962</b>	<b>21.862</b>	<b>27.150</b>	<b>65.974</b>
<b>Total</b>		<b>84.812</b>	<b>109.312</b>	<b>135.750</b>	<b>329.874</b>

57. L'introduction de ce projet au Programme de travail triennal entraînerait un coût total prévu de € 329.874 sur une période de trois ans. Une partie de ce coût pourrait être absorbée par le budget ordinaire d'UNIDROIT en confiant ce projet à un membre actuel du personnel (Mme L. Peters), en sus de ses fonctions actuelles, avec une réduction consécutive de sa disponibilité pour les autres tâches dans lesquelles elle est actuellement impliquée (base de données UNILAW).